

Le Code des professions a 35 ans

Lors de l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec tenue le 6 février dernier, les représentants des ordres ont souligné le 35^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Code des professions

(le 1^{er} février 1974) par l'adoption, à l'unanimité, de la résolution suivante :

RÉSOLUTION QU'*en ce 35^e anniversaire de l'entrée en vigueur du **Code des professions**, les ordres professionnels, réunis au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, réitèrent unanimement à la population leur engagement à assurer la compétence et l'intégrité des 326 000 professionnels qu'ils regroupent et à contribuer, au meilleur de leurs capacités, au progrès de la société québécoise.*